

COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

INSEP
11 AVENUE DU TREMBLAY
75012 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les Membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **COMITE PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANCAIS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du **COMITE PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANCAIS** à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les raisons qui empêchent la comparabilité des comptes 2017 et 2018, exposées dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels.

hsv

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre association est principalement financée par des prestations réalisées en application de contrats de partenariat et par des subventions versées en application de conventions de subventionnement. Nous nous sommes assurés de leur comptabilisation en conformité avec les règles et principes comptables français, notamment l'application du principe d'indépendance des exercices :

- ✓ L'annexe expose dans sa note 2.2.6 les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des produits constatés d'avance.
Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des périodes mentionnées dans les contrats de partenariat et dans les conventions de subventionnement, et à vérifier que l'évaluation des produits constatés d'avance était conforme aux méthodes mentionnées dans l'annexe.
- ✓ L'annexe expose dans sa note 2.2.4 les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des fonds dédiés.
Nos travaux ont consisté à apprécier la comptabilité analytique permettant de justifier de l'emploi des subventions conformément à leur objet précisé dans les conventions signées avec les financeurs, à vérifier l'évaluation des fonds dédiés et à nous assurer que l'annexe donne une information appropriée sur le sujet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RSV

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration le 16 mai 2019.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

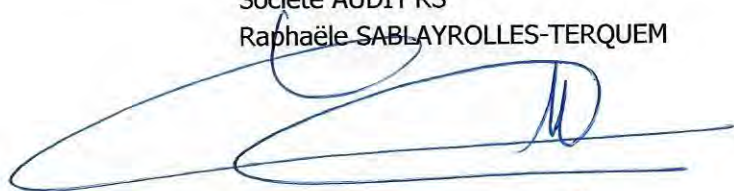
nsf

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAUMUR, le 6 juin 2019

Le Commissaire aux comptes

Société AUDIT'RS
Raphaële SABLAYROLLES-TERQUEM



Comptes annuels

Comité Paralympique et Sportif Français



31/12/2018

Ce document contient 7 pages



Comité Paralympique et Sportif Français

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Sommaire

1	<i>Comptes annuels</i>	3
1.1	Bilan actif	4
1.2	Bilan passif (avant répartition)	5
1.3	Compte de résultat	6



Comité Paralympique et Sportif Français

Comptes annuels



Comité Paralympique et Sportif Français

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au: 31/12/2017	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	3 987	1 328	2 658	
	TOTAL	3 987	1 328	2 658		
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat.out.industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	7 043 52 461	1 717 26 400	5 326 26 061	28 834
TOTAL	59 504	28 117	31 387	28 834		
Immobilisations financières (2)	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières					
TOTAL						
Total I		63 491	29 446	34 045	28 834	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commande					
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	24 262 11 120		24 262 11 120	48 000 29 640
TOTAL	35 383		35 383	77 640		
Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	1 608 870 18 878		1 608 870 18 878	963 859 218 954	
Total II		1 663 132		1 663 132	1 260 454	
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		1 726 624	29 446	1 697 177	1 289 289	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					



Comité Paralympique et Sportif Français

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent		
Fonds associatifs	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables) Ecart de réévaluation Réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice	319 224	60 000 196 139 63 084		
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat)				
Total I		472 155	319 224		
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques Provisions pour charges		25 000		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)	897 567	116 892		
	Total II	897 567	141 892		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance	112 151 169 799 45 504	122 634 132 261 7 507 565 769		
	Total III	327 455	828 173		
	Écart de conversion passif IV				
	Total du passif (I+II+III+IV)		1 697 177	1 289 289	
	Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an Dettes sauf (1) à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs	327 455	828 173	
		Engagements donnés	Sur legs acceptés Autres		



Comité Paralympique et Sportif Français

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
 Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			
	Production vendue : Biens			
	Services liés à des financements réglementaires			
	Autres services	843 485	194 575	
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation 150 000)	843 485	194 575	
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Cotisations	66 500	64 000	
	Dons	60 000	60 000	
	Legs et donations			
	Subventions d'exploitation	1 622 769	538 231	
	Produits liés à des financements réglementaires			
Ventes de dons en nature				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	151 710			
Autres produits	25 722	22		
Total des produits d'exploitation I		2 770 188	856 828	
Charges d'exploitation	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats	353 251	29 470
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (1)	1 036 724	456 659	
	Impôts, taxes et versements assimilés	8 037	10 706	
	Salaires et traitements	213 288	105 399	
	Charges sociales	67 479	35 522	
	Dotations d'exploitation	14 433	5 836	
	• sur immobilisations	amortissements		
	• sur actif circulant : provisions	provisions		
• pour risques et charges : provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges	89 073	18 562		
Total des charges d'exploitation II		1 782 287	662 158	
Résultat d'exploitation (I-II)		987 901	194 670	
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III			
	Déficits ou excédents transférés IV			
Produits financiers	Produits financiers de participations			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	1 297	1 165	
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change	148	92	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers V		1 446	1 258	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change	132	1	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières VI		132	1	
Résultat financier (V-VI)		1 314	1 256	
Résultat courant avant impôt (I-II-III-IV-V-VI)		989 215	195 926	
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier			



Comité Paralympique et Sportif Français

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018

Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

* Mission de Présentation Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 432	35
	Total des charges exceptionnelles VIII	4 432	35
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-4 432	-35
	Participation des salariés aux résultats IX Impôts sur les sociétés X	51 177	15 915
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI Engagements à réaliser sur ressources affectées XII	29 735 810 410	 116 892
	Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII	2 801 369	858 086
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	2 648 439	795 001
	Excédent ou déficit (XIII-XIV)	152 930	63 084
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits		130 207	84 456
	Bénévolat		
	Prestations en nature	130 207	84 456
	Dons en nature		
Charges		130 207	84 456
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services	130 207	84 456
	Personnel bénévole		





KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Comité Paralympique et Sportif Français

Annexe aux comptes annuels de l'exercice
clos le 31 décembre 2018

Montants exprimés en Euros

Ce rapport contient 12 pages
Les annexes comprennent 3 pages



Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Événements principaux de l'exercice	1
1.2	Comparabilité des exercices	1
1.3	Principes, règles et méthodes comptables	1
1.3.1	Présentation des comptes	1
1.3.2	Méthode générale	1
1.3.3	Changement de méthode comptable	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Tableau des immobilisations	2
2.1.2	Tableau des amortissements	2
2.1.3	Immobilisations incorporelles	2
2.1.4	Immobilisations corporelles	3
2.1.5	Immobilisations financières	4
2.1.6	Créances	4
2.1.7	Produits à recevoir	5
2.1.8	Disponibilités	5
2.1.9	Charges constatées d'avance	5
2.2	Passif	6
2.2.1	Fonds associatifs	6
2.2.2	Provisions pour risques et charges	6
2.2.3	Engagements pris en matière de retraite	6
2.2.4	Fonds dédiés – Tableaux de suivi	7
2.2.5	Etat des dettes	8
2.2.6	Produits constatés d'avance	8
2.2.7	Charges à payer	8
3	Informations relatives au compte de résultat	9
3.1	Ventilation de l'effectif moyen	9
4	Autres informations	10
4.1	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	10
4.2	Contributions volontaires en nature	10
4.3	Honoraires du commissaire aux comptes	10
4.4	Engagements hors bilan	10



1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

L'exercice est marqué par les Jeux Paralympiques d'hiver de PyeongChang du 9 au 18 mars 2018.

1.2 Comparabilité des exercices

Les exercices 2017 et 2018 ne sont pas comparables. En effet, l'exercice 2018 a été marqué par les Jeux Paralympiques de PyeongChang.

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

1.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

1.3.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

1.3.3 Changement de méthode comptable

Néant.



2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau joint.

2.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau joint.

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Principaux mouvements

Néant.

2.1.3.2 Méthode d'amortissement

Néant.



Comité Paralympique et Sportif Français

Immobilisations		Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles		3 987			3 987
	Total II		3 987			3 987
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions					
	Install. techn., matériel, outillage		7 043			7 043
	Install.générales, ag. am. divers	5 692				5 692
	Matériel de transport					
	Mat. bur. et informatique, mobilier	38 155	8 613			46 768
	Immob. corp. en cours					
	Avances et acomptes					
	Total III	43 848	15 656			59 504
Immobilisations financières	Participations					
	Créances rattachées à des part.					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immob. financières					
	Total IV					
Total général (I+II+III+IV)		43 848	19 643			63 491



Comité Paralympique et Sportif Français

Amortissements		Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virements poste à poste	Amortissements fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles		1 328			1 328
	Total II		1 328			1 328
Immobilisations corporelles	Terrains					
	Constructions					
	Install. techn., matériel, outillage		1 717			1 717
	Install. générales, ag. am. divers	4 598	1 094			5 692
	Matériel de transport					
	Mat bur. et informatique, mobilier	10 414	10 292			20 707
	Immobilisations grevées de droits					
	Total III	15 013	13 104			28 117
Total général (I+II+III)		15 013	14 433			29 446



2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-bail
Matériel Sportif	7 043	
Matériel de bureau & informatique	8 613	
Mobilier	-	

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisation	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	5 ans
Matériel Sportif	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	3 ans



2.1.5 Immobilisations financières

2.1.5.1 Principaux mouvements

Néant.

2.1.5.2 Récapitulatif

2.1.6 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts ⁽¹⁾			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	24 262	24 262	
Autres créances	11 120	11 120	
Charges constatées d'avance	18 878	18 878	
Total	54 260	54 260	-

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice



2.1.7 Produits à recevoir

Néant.

2.1.8 Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31 décembre 2018 à 1 608 870 €. L'état des comptes en banque et en caisse est le suivant :

- Compte courant : 411 350 € ;
- Comptes sur livrets : 1 195 510 € ;
- Caisses : 713 € ;
- Intérêts courus à recevoir : 1 298 €.

2.1.9 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont des actifs qui correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

Les charges constatées d'avance s'élèvent en 2018 à 18 878 €.

Les charges constatées d'avance relatives aux charges de fonctionnement s'élèvent à 18 878 €.



2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé	AN	Débit	Crédit	Solde
Fonds Associatifs			319 224	319 224
Report à nouveau	196 139	196 139		
Réserves pour projet associatif	60 000	60 000		
Résultat de l'exercice précédent	63 084	63 084		
Résultat de l'exercice			152 930	152 930
TOTAUX	319 224	319 224	472 155	472 155

2.2.2 Provisions pour risques et charges

La provision de 25 000 € pour un risque lié aux sélections lors des Jeux Paralympiques de Rio a été reprise sur l'exercice 2018.

2.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Voir tableau joint.

2.2.3 Engagements pris en matière de retraite

Compte tenu de la faible ancienneté des salariés, la provision d'indemnités de départs à la retraite n'a pas été estimée.



Comité Paralympique et Sportif Français

Nature des réserves et provisions		Montant début exercice	Augmentations : dotations	Diminutions : reprises	Montant fin exercice
Réserves	Réserves indisponibles				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves consécutives à l'octroi de subv. d'invest.				
	Autres réserves réglementées				
	Réserves pour projet associatif	60 000		60 000	
	Autres réserves				
	Total réserves	60 000		60 000	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires				
	Autres provisions réglementées				
	Total				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques d'emploi				
	Autres provisions pour risques	25 000		25 000	
	Provisions pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour grosses réparations				
	Autres provisions pour charges				
	Total	25 000		25 000	
Provisions pour dépréciation	Immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Immobilisations financières				
	Stocks et en-cours				
	Usagers				
	Autres provisions pour dépréciation				
	Total				
Total général des provisions et dépréciations		25 000		25 000	
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles				25 000	



2.2.4 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

Montant des fonds affectés aux projets	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 194)
	A	B	C	D = A - B + C
Subvention CNDS Jeux Européens	26 893	26 893		0
Subvention ESQ	8 000			8 000
Subvention Héritage 2024	82 000	2 843		79 157
Subvention CNDS			67 295	67 295
Subvention Thèse			25 000	25 000
Subvention CNDS Jeux Jeunes			145 000	145 000
Subvention CNDS Jeux Tokyo			573 115	573 115
Total	116 893	29 735	810 410	897 568

Des fonds dédiés sont enregistrés à la clôture de l'exercice lorsque des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis n'ont pu être utilisés conformément à l'engagement pris à leur égard.



2.2.5 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs	112 151	112 151		
Dettes fiscales et sociales	169 799	169 799		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	45 504	45 504		
Produits constatés d'avance				
Total	327 455	327 455		

2.2.6 Produits constatés d'avance

Les subventions et produits de partenariats accordés pour plusieurs exercices sont répartis en fonction des périodes ou étapes de réalisation définies dans la convention, et à défaut au prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

Aucun produit constaté d'avance n'a été constaté en 2018.

2.2.7 Charges à payer

Les factures non parvenues s'élèvent en 2018 à 55 126 € et concernent des charges de fonctionnement.



3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Total au 31/12/2018
Contrats d'apprentissage			
Contrats de professionnalisation			
Non cadres	3	2	5
Cadres	1	3	4
TOTAL	4	5	9



4 Autres informations

4.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif et de l'article 261-7.1°d du Code général des impôts, il est indiqué que la Présidente est mise à disposition de l'association par son employeur.

4.2 Contributions volontaires en nature

Le Comité Paralympique et Sportif Français pour réaliser son activité bénéficie du soutien de bénévoles mobilisés dans ses instances et dans la réalisation d'événements qui ponctuent l'année.

L'association n'a pas mis en place un dispositif d'identification de ces concours bénévoles.

4.3 Honoraires du commissaire aux comptes

	Montant HT
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	5 500 €

4.4 Engagements hors bilan

Néant.

